



Droit sur une vente de bien immobilier mere

Par **loulla**, le **21/06/2015** à **18:34**

Bonjour,

J'ai appris que ma maman mettait en vente la maison qu'elle a eu en héritage lors de la mort de mes grands-parents (ses parents). Elle a 4 enfants et je voulais savoir si on avaient un droit quelconque sur cette vente. Mon frère disait qu'on devait donner notre accord pour qu'elle vende ? et que si elle vendait cette maison, on pourrait réclamer notre part. (ce qui m'étonne beaucoup). C'est pour cela que je vous demande un éclairage sur cette affaire. Entre nous ce qui me fait mal au coeur, c'est pour récupérer l'argent et le payer les créanciers qui réclament leur argent de son mari qui a dépensé de l'argent dans le jeu, et j'en passe et des meilleurs.. (ce n'est pas notre père).

Bref, c'est une autre affaire.

Merci pour vos éclairages.

Par **domat**, le **21/06/2015** à **18:40**

bjr,

pour vendre un bien immobilier, il faut en être propriétaire.

si votre mère est seule propriétaire de ce bien (bien propre reçu par succession), elle peut donc le vendre sans votre accord et disposer à son gré de l'argent en particulier pour rembourser les dettes de la communauté.

cdt

Par **loulla**, le **21/06/2015** à **18:56**

Merci beaucoup pour votre réponse rapide

bonne soirée

Bien cordialement